

place en priorité, bien des lacunes auront été comblées dans notre régime de sécurité sociale.

Il est d'autres domaines dont il faudrait tenir compte dans une révision semblable. Il y a nos lois hospitalières, et notre loi sur les allocations aux anciens combattants est présentement en voie de révision. A cet égard, je dirai qu'à titre de membre du parti libéral, nous ne pouvons relâcher nos efforts pour favoriser des lois de bien-être social. Nous ne nions pas qu'il nous faut, en cette Chambre, l'aide et l'appui des membres des autres partis qui ont pendant si longtemps préconisé pareilles mesures, mais ce serait une erreur de croire qu'un seul groupe se préoccupe véritablement du sort de ces gens. Je crois que notre parti a prouvé qu'il s'intéressait vraiment à ces gens-là. Les mesures législatives du gouvernement le démontrent.

Il est un champ d'activité qui est sans doute familier à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je veux parler des diverses conférences du bien-être tenues sous la direction de mon honorable amie et collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} LaMarsh), depuis que nous sommes arrivés au pouvoir. Tous les sous-ministres du Bien-être se sont réunis ici, à Ottawa, les 14 et 15 février, et leur réunion a repris les 28 et 29 mai. On y a étudié maintes propositions en vue d'une revue complète de nos programmes de sécurité sociale, propositions que les gouvernements fédéral et provinciaux sont en train d'examiner à fond. Il est évidemment reconnu, dans ces ententes, que les provinces ont là une compétence fort étendue et doivent être consultées. C'est donc se montrer injuste de dire que nous sommes lents à agir dans ce champ d'activité.

Nous savons tous que, lorsque les problèmes intéressent les relations fédérales-provinciales, un certain nombre de réunions doivent avoir lieu avant qu'une entente puisse être conclue. Il faut concilier des points de vue différents qui doivent forcément être exprimés par les représentants des dix provinces, et ces choses ne s'accomplissent pas du jour au lendemain. Compte tenu des conférences qui ont eu lieu jusqu'ici, nous pouvons tous être sûrs que des efforts véritables ont été tentés pour mettre toutes les provinces d'accord, ce qui est indispensable avant de procéder à une étude de nos mesures de sécurité sociale de façon à combler les lacunes signalées par l'honorable député.

Je n'en dirai pas davantage. Je me borne-rais à signaler de nouveau, aux fins du compte

[M. Munro.]

rendu, que le gouvernement est en train d'accomplir cela même que le député de Winnipeg-Nord-Centre propose dans son avis de motion.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire n'a pas été très encourageant dans ses remarques. A mon avis, il a manqué de précision. Ce projet de loi, proposé par l'honorable député, à ma gauche, est très important.

Nous aurions voulu savoir de la part du gouvernement quand le premier ministre (M. Pearson) annoncera à la Chambre la tenue d'une conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier au plus tôt les moyens à prendre pour réviser complètement le programme de sécurité sociale afin que les gouvernements, conjointement, paient en partie les soins médicaux et également améliorent la situation en ce qui concerne les pensions accordées aux veuves qui ont des enfants à charge.

Qu'attend-il pour accorder une pension aux citoyens âgés de 60 ans? Nous aurions voulu que le représentant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dise ce que précisément le gouvernement entend faire. Il est bien beau de parler des mesures qui ont été apportées dans le passé par les divers gouvernements au pouvoir, mais cela ne corrige point les lacunes qui existent présentement dans le domaine de la sécurité sociale.

Monsieur l'Orateur, le Canada est un pays dont le niveau de vie est un des plus élevés au monde avec celui des États-Unis. Nous avons les moyens et les revenus pour combler ces lacunes et réparer ces injustices faites aux veuves et aux gens âgés de 60 ans et plus qui ne touchent pas de pension présentement. Le gouvernement dépense des sommes fabuleuses pour maintenir un contingent canadien à Chypre—je ne suis pas contre cette mesure, mais si nous avons les moyens de payer entièrement les frais de nos troupes à Chypre sans qu'ils soient payés par l'ensemble des Nations Unies, nous avons donc les revenus suffisants pour payer ces frais médicaux.

Je me demande pourquoi le gouvernement ne pourrait pas adopter une législation au plus tôt afin qu'au moins les personnes âgées de 60 ans puissent obtenir leur pension. Actuellement, avec l'automation, avec la jeunesse qui grandit et qui a un métier, tous savent qu'il est impossible, dépassé l'âge de 45 ans, pour un citoyen canadien de se trouver un emploi. Nous n'avons pas de législation dans nos statuts pour forcer l'entreprise privée à donner un emploi aux gens de 45 ans et plus, comme cette législation existe dans l'État de New York.